

UNE CAMPAGNE BASÉE SUR
DES FAITS POUR UN IMPACT DURABLE

DÉCLARATION DE POSITION SUR LA DURABILITÉ

Pensez
Trespá



TRESPA®

INTRODUCTION

Trespa International B.V. est un fabricant de premier plan de panneaux pour les applications de revêtement de façades extérieures dans le monde entier.

La direction et les employés de Trespa font passer en premier la “légitimité à opérer”. La santé et la sécurité des employés, ainsi que la qualité et la sécurité des produits, et de ce fait des clients, sont considérées comme la priorité numéro 1 de Trespa. Trespa vise à se conformer aux normes de sécurité les plus strictes et la société a investi et continuera à investir dans son usine, afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés et de la communauté environnante. La conformité des produits, une communication transparente, le contrôle et la migration des risques et le code de conduite sont également cruciaux dans la manière dont Trespa souhaite mener ses affaires. Le fait de s’attaquer avec succès à tous ces sujets constitue ce que Trespa considère comme sa “légitimité à opérer”. Les priorités en la matière sont la responsabilité des dirigeants, mais elles nécessitent également l’engagement des employés, et elles sont en première ligne dans la stratégie de Trespa.

Lors d’un sommet des dirigeants en 2010, Trespa a décidé d’ajouter le développement durable de façon plus explicite à la manière dont elle souhaite mener ses affaires et de l’inscrire dans ses priorités en matière de “légitimité à opérer”. Le développement durable offre à Trespa des défis ainsi que de nouvelles opportunités. Le défi consiste à limiter l’impact des produits et activités de Trespa sur l’environnement. Dans le même temps, Trespa voit l’opportunité d’aider ses clients à répondre à leurs besoins de durabilité au travers de nouveaux produits et de nouvelles solutions. Trespa s’engage totalement à jouer son rôle dans la compréhension et la réponse aux divers défis associés, pour le présent et pour l’avenir.

Pour lui servir d’ancrage et de guide dans ses efforts, Trespa s’en est remis à la norme ISO 26000, Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale. De nombreux sujets que Trespa considère comme ses priorités en matière de légitimité à opérer sont déjà intégrés dans cette norme ISO 26000. Afin d’étendre avec la durabilité les priorités en matière de légitimité à opérer, Trespa a sélectionné les points importants couvrant ce sujet dans la norme :

- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Atténuation des changements climatiques et adaptation
- Protection et réhabilitation de l’environnement naturel

Cette déclaration de position décrit les premiers pas et la concentration de Tresa sur le trajet en vue d'améliorer ses performances en ce qui concerne ces questions. À mesure que Tresa progresse dans ses efforts ou que de nouvelles informations deviennent accessibles et nécessitent que la société change ses priorités, Tresa reformulera sa position en conséquence et diffusera de nouvelles versions de cette déclaration de position. Ce faisant, Tresa soulignera clairement ses progrès ainsi que le changement dans ses priorités.

PHILOSOPHIE ET CONVICTIONS

Bon sens

Comme dans beaucoup de ses décisions commerciales, Trespas fera appel au bon sens en s'attaquant au sujet du développement durable. La société continuera à évaluer les méthodologies disponibles et adoptera uniquement celles qui sont compréhensibles, transparentes et standardisées et qui encouragent les améliorations durables.

Objective et basée sur des faits

Trespa croit en une analyse objective et basée sur des faits et elle a effectué une analyse du cycle de vie (ACV) pour dresser la carte de son empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur. Bien qu'il existe de nombreuses méthodes différentes, Trespas pense que l'analyse du cycle de vie, telle que décrit dans les normes ISO 14040 et ISO 14044, est actuellement la méthode la plus objective et la plus factuelle disponible pour mesurer son empreinte environnementale. Cette conviction est appuyée par un nombre croissant de certifications reposant sur cette méthodologie. Bien que la société cherche à obtenir la certification, il ne s'agit pas du pivot central de la politique de durabilité de Trespas.

L'analyse du cycle de vie pour Trespas a été effectuée et validée par l'un des consultants leaders dans le domaine du développement durable, et elle formera la base pour toutes les initiatives de Trespas en matière d'amélioration.

Partie intégrante de la planification des activités et du cycle d'examen

Pour concrétiser le changement, Trespas établira des priorités sur la base de son analyse du cycle de vie (ACV) et conviendra de cibles réalistes mais stimulantes. Conformément à d'autres sujets de la légitimité à opérer, Trespas a intégré toutes les priorités de durabilité dans la planification continue de ses activités et de son cycle d'examen. Ce cycle se compose de la définition d'une cible annuelle et d'une session de budgétisation, du compte rendu mensuel des indicateurs de performance clé et des bilans et réunions de gestion et des prévisions et réévaluations trimestrielles.

POLITIQUE DE DURABILITÉ

La base de la politique de durabilité de Trespa est une forte conviction que tout changement doit commencer par l'entreprise elle-même. L'approche de Trespa vis-à-vis du développement durable est encadrée par trois principes de base :

1. Ne pas nuire

La première tâche de Trespa consiste à se conformer aux règles et directives en matière de sécurité, de produit et de durabilité, établies par les pays dans lesquels la société opère. De plus, Trespa recherche des opportunités pour minimiser l'impact de ses opérations et de ses produits.

2. Bien faire

Le second élément de la politique de Trespa est qu'elle s'efforce d'aider ses clients à réaliser leurs défis de durabilité. Cela signifie que Trespa recherche des opportunités pour maximiser la contribution de durabilité de ses produits dans leur utilisation finale, p. ex. le revêtement de façades.

De plus, Trespa va continuer à rechercher des opportunités et initiatives pour soutenir et promouvoir le développement durable à long terme, au delà du domaine direct de ses opérations actuelles.

3. Faire mieux

Finalement, Trespa est convaincue que de nouvelles opportunités commerciales vont découler du développement durable. De nombreux défis de durabilité constituent également des opportunités pour faire de bonnes affaires aujourd'hui et ils permettront à la société d'augmenter ses activités.

ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Une analyse du cycle de vie de Trespa a été effectuée à l'aide de PE International, un consultant de premier plan dans ce domaine.

Six indicateurs environnementaux clé convenus communément comme les plus importants ont été sélectionnés par PE International sur la base de leur inclusion dans les déclarations environnementales des produits (EPD). Les EPD sont les principaux documents pour publier les résultats de durabilité. Trespa est actuellement en plein processus de développement d'une EPD. Les paramètres ACV inclus dans les EPD couvrent les émissions de substances avec un impact négatif sur l'environnement (air, eau et sol), les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique et l'épuisement des ressources d'énergie non renouvelables et renouvelables. Ces indicateurs sont répertoriés et expliqués à l'annexe 2. Trespa réalise que la méthodologie ACV elle-même est en développement et que de nouvelles dimensions et paramètres seront adoptés dans le futur. Lorsque ceci se produira, Trespa mettra à jour ses ACV pour incorporer ces derniers développements et refléter ces nouvelles dimensions.

L'analyse du cycle de vie a été effectuée à partir d'une perspective 'cradle-to-gate' (du berceau à la porte de l'usine) qui examine à la base l'impact total de l'empreinte de fabrication, y compris l'extraction et la transformation des matières premières ainsi que le transport vers le site de fabrication de Trespa. L'analyse exclut les effets durant la phase d'utilisation et de fin de vie qui doivent être analysés à un niveau de produit spécifique.

Cette analyse a montré clairement que la majorité de l'empreinte environnementale de Trespa est déterminée par ses introductions de matière première. Jusqu'à 80% de l'énergie dans les produits Trespa est affecté à partir des processus de production de matière première en amont et au transport vers son site de production. Ceci s'applique également aux émissions entraînant la création de pluie acide (PA) et l'entrophisation (PE).

Trespa a également évalué un scénario spécifique d'utilisation et de fin de vie pour un panneau de revêtement de façade Meteon de 8 mm afin d'évaluer les contributions de ces phases à l'empreinte environnementale globale du produit. Les résultats de cet exercice ont confirmé que la contribution principale à l'empreinte environnementale de Trespa provient de ses propres opérations de fabrication et de la production de matière première en amont.

À l'exception de l'empreinte carbone (PES), la contribution des phases d'utilisation et de fin de vie n'a pas dépassé 10% dans toute dimension des contributions 'cradle to gate'. Pour l'empreinte carbone, l'élimination en fin de vie par incinération joue un rôle car le carbone capturé est relâché.

INITIATIVES EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION

L'ACV nouvellement développée a eu pour conséquence trois points de concentration clairs pour les efforts de durabilité de Trespä :

1. Contributions en amont de la production et du transport de matières premières
2. Émissions sur site provenant de la production et l'imprégnation de résine
3. Utilisation d'énergie primaire pour les propres processus de production de Trespä

Afin de garantir la progression et l'impact, Trespä a ajouté la liste suivante d'accords à sa planification d'activités :

1. Contributions en amont (thème 1)
 - Détailler les contributions spécifiques du papier Kraft avec les fournisseurs de Trespä
 - Réduire le gaspillage de Trespä dans la production de Kraft imprégné et de stratifiés finaux
2. Émissions sur site (thème 2)
 - Aucun accord
3. Consommation d'énergie (thème 3)
 - Installer une surveillance mensuelle de la consommation d'énergie par machine
 - Développer un plan de réduction d'énergie
4. Consommations de vapeur (thème 3)
 - Effectuer un diagnostic de la consommation de vapeur actuelle
 - Installer une surveillance mensuelle de la consommation de vapeur par machine

Le progrès sur chacun de ces accords est contrôlé au cours de la réunion mensuelle Sécurité et durabilité. Trespä rendra compte des résultats dans les versions suivantes de ce document.

ANNEXE 1

Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale issues de la norme ISO 26000 comprenant les domaines prioritaires.

Principaux sujets et questions	Abordé au paragraphe
Sujet principal : Gouvernance organisationnelle	6.2
Processus décisionnels et structures	6.2.3
Sujet principal : Droits de l'Homme	6.3
Question 1 : Diligence raisonnable	6.3.3
Question 2 : Situations de risque pour les Droits de l'Homme	6.3.4
Question 3 : Mis en garde contre la complicité	6.3.5
Question 4 : Résolution des griefs	6.3.6
Question 5 : Discrimination et groupes vulnérables	6.3.7
Question 6 : Droits civils et politiques	6.3.8
Question 7 : Droits économiques, sociaux et culturels	6.3.9
Question 8 : Droits fondamentaux au travail	6.3.10
Sujet principal : Pratiques de travail	6.4
Question 1 : Emploi et Relation de travail	6.4.3
Question 2 : Conditions de travail et protection sociale	6.4.4
Question 3 : Dialogue social	6.4.5
Question 5 : Développement humain et formation dans l'espace de travail	6.4.7
Sujet principal : L'environnement	6.5
Question 1 : Prévention de la pollution	6.5.3
Question 2 : Utilisation durable des ressources	6.5.4
Question 3 : Atténuation des changements climatiques et adaptation	6.5.5
Question 4 : Protection et réhabilitation de l'environnement naturel	6.5.6
Sujet principal : Bonnes pratiques opératoires	6.6
Question 1 : Anti-corruption	6.6.3
Question 2 : Engagement politique responsable	6.6.4
Question 3 : Concurrence loyale	6.6.5
Question 4 : Promotion de la responsabilité sociétale dans la sphère du	6.6.6
Question 5 : Respect des droits de propriétés	6.6.7
Sujet principal : Questions de consommation	6.7
Question 1 : Marketing, informations et pratiques contractuelles loyales	6.7.3
Question 2 : Protection de la santé et la sécurité des consommateurs	6.7.4
Question 3 : Consommation durable	6.7.5
Question 4 : Service clientèle, assistance et résolution des différends	6.7.6
Question 5 : Protection des données des consommateurs et vie privée	6.7.7
Question 6 : Accès aux services essentiels	6.7.8.
Question 7 : Education et conscience	6.7.9
Sujet principal : Engagement de la communauté	6.8
Question 1 : Engagement de la communauté	6.8.3
Question 2 : Education et culture	6.8.4
Question 3 : Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
Question 4 : Développement technologique	6.8.6
Question 5 : Prospérité et création de revenus	6.8.7
Question 6 : Santé	6.8.8
Question 7 : Investissement social	6.8.9

ANNEXE 2

Indicateurs environnementaux ACV

Paramètres d'émission :

Potentiel d'acidification (PA) mesurant l'effet des rejets d'acide dans l'environnement entraînant en fin de compte un phénomène comparable aux pluies acides.

Potentiel d'eutrophisation (PE) mesurant l'effet du rejet de quantités excessives de nutriments dans l'eau de surface qui réduit la teneur en oxygène de l'eau et tue la vie aquatique.

Potentiel de déplétion ozonique (PDO) mesurant les effets des émissions de gaz entraînant en fin de compte des déchirures dans la couche d'ozone protectrice de la terre avec tous les effets nuisibles pour la vie. Les gaz CFC sont des contributeurs bien connus mais heureusement bannis de la déplétion ozonique.

Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP) mesurant les émissions de gaz avec un impact négatif sur l'environnement local entraînant une accumulation de smog d'été.

Paramètres de changement climatique :

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) correspond à l'émission de gaz à effet de serre entraînant un changement climatique. Cette dimension est également connue sous le nom d'empreinte carbone et elle est mesurée en équivalent émission de dioxyde de carbone. La combustion des combustibles fossiles est la source majeure de PRP, mais la capture de carbone dans les matières premières telles que le bois peut compenser ces émissions.

Paramètres d'épuisement des ressources :

La consommation d'énergie primaire est l'énergie requise pour produire une unité de produit.

Part d'énergie renouvelable fournissant la part d'énergie provenant de sources renouvelables telles que le soleil et le vent.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Généralités

Les présentes conditions s'appliquent au présent document et son utilisation implique l'acceptation de plein droit des présentes conditions par l'utilisateur. Les informations contenues dans le présent document ne sont fournies qu'à titre indicatif par Trespa International B.V. (« Trespa »). Trespa ne peut garantir l'exactitude ni la complétude des informations. Trespa se réserve le droit de modifier ces informations à tout moment sans préavis. Les clients de Trespa et les tiers doivent s'assurer qu'ils disposent de la version la plus récente du document (pour obtenir la version la plus récente, veuillez consulter le site www.trespa.com). L'utilisateur ne peut tirer aucun droit des informations fournies ; l'utilisation de ces informations se fait sous la responsabilité et aux risques de l'utilisateur.

Trespa ne garantit pas que les informations fournies dans le présent document sont appropriées à l'objet pour lequel l'utilisateur le consulte. Le présent document ne contient aucun plan, calculs des structures, d'estimations de coûts ou d'autres certificats ou garanties auxquels les clients et les tiers peuvent se référer. Il ne constitue pas une garantie des propriétés des produits Trespa. Les coloris présents dans les supports de communication de Trespa (y compris, sans s'y limiter, les supports papier) et dans les échantillons des produits Trespa peuvent différer des coloris des produits Trespa fournis. Les échantillons ne sont pas prévus pour être soumis à des essais et ne sont pas représentatifs des

caractéristiques des produits Trespa. Les produits et échantillons Trespa sont fabriqués dans les limites des tolérances de coloris indiquées et les couleurs (des lots de production) peuvent différer les uns par rapport aux autres, même si le même coloris est employé. L'angle d'observation influence également la perception des coloris. Les panneaux métallisés se caractérisent par une surface dont la couleur change selon l'angle d'observation. La stabilité spécifique et les spécifications des coloris portent uniquement sur la surface décorative des produits Trespa et non pas sur le cœur du matériau et les échantillons des produits. À leur sortie d'usine, les panneaux Trespa sont livrés avec des côtés à coupe droite.

Les clients et les tiers doivent faire appel à un professionnel pour demander conseil sur (le caractère approprié) des produits Trespa pour les applications souhaitées et sur les lois et la réglementation en vigueur. Trespa ne peut donner aucune garantie en la matière.

La plus récente version en vigueur du programme de livraison et des fiches de caractéristiques techniques du produit (*Material Properties Datasheet*) peut être consultée sur le site www.trespa.info. Pour le choix des produits Trespa et pour les conseils à donner sur lesdits produits, il convient de consulter uniquement les informations contenues dans la version la plus récente et en vigueur de la fiche technique appropriée. Trespa se réserve le droit de modifier (les caractéristiques de) ses produits sans préavis.

Responsabilité

Trespa décline toute responsabilité en cas de dommage découlant de l'usage du présent document ou s'y rapportant, sauf en cas de dol, de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de Trespa et/ou de ses dirigeants. La limitation de la responsabilité de Trespa s'étend à toutes les parties liées à Trespa, y compris, sans s'y limiter, ses dirigeants, employés, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agents et représentants.

Conditions générales de vente

Toutes les communications, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou contrats écrits ou oraux ainsi que les prestations de Trespa qui s'y rapportent sont régis par les Conditions générales de vente de Trespa International B.V. (*Algemene verkoopvoorwaarden Trespa International B.V.*) déposées à la Chambre de commerce et d'industrie Noord- en Midden-Limburg à Venlo (Pays-Bas) le 11 avril 2007 sous le numéro 24270677, qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de Trespa : www.trespa.com. Toutes les communications, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou contrats écrits ou oraux ainsi que les prestations de Trespa North America Ltd. qui s'y rapportent sont régis par les Conditions générales de vente Trespa (*Trespa General Terms and Conditions of Sale*) qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de Trespa North America Ltd. : www.trespa.com/na. Le texte desdites Conditions générales de vente sera communiqué gratuitement sur demande.

Toutes autres conditions générales que celles mentionnées ci-dessus sont exclues et inapplicables, même si ces conditions générales figurent dans les appels d'offres, confirmations de commandes ou autres documents de la partie contractante ou sur le papier à lettre de celle-ci et même si Trespa ne s'oppose pas à de telles conditions générales.

Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle et tous les autres droits relatifs au contenu du présent document (y compris les logos, textes et photographies) appartiennent à Trespa et/ou à ses concédants. Toute utilisation du contenu du présent document, y compris la distribution, la reproduction, la publication, le stockage dans un fichier électronique et l'expédition de ce fichier, est expressément interdite sans l'autorisation écrite préalable de Trespa. © Trespa, Meteon, Athlon, TopLab, TopLab^{PLUS}, TopLab^{ECO-FIBRE}, Virtuon, Volkern, Trespa Essentials et Mystic Metallics sont des marques déposées de Trespa.

Questions

Si vous avez des questions ou des observations sur ce qui précède, nous vous prions de contacter Trespa.

www.trespa.com

NOUS CONTACTER

Trespa International B.V.
PO. Box 110, 6000 AC Weert
Wetering 20, 6002 SM Weert
Pays-Bas
www.trespa.com

Trespa France S.a.r.l.
14 Place Georges Pompidou
78180 Montigny-le-Bretonneux
France
Tel.: +33 (0) 1 34 98 16 67
Fax: +33 (0) 1 34 98 16 68
infofrance@trespa.com

NOUS RENDRE VISITE

Trespa Design Centre
New York
62 Greene Street
(Ground Floor)
New York, NY 10012
Etats-Unis
Tel.: 1-212-334-6888
Fax: 1-866-298-3499
info.ny@trespa.com
www.trespa-ny.com

Trespa Design Centre
Barcelona
Calle Ribera 5,
08003 Barcelona
Espagne
Tel.: +34 (0) 93 295 4193
Fax: +34 (0) 93 116 3300
info.barcelona@trespa.com
www.trespa-barcelona.com